

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 MARS 2013

Le 20 mars 2013, convocation du Conseil Municipal du 29 mars 2013 à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte administratif 2012
- 2- Approbation du compte de gestion 2012
- 3- Affectation de résultat
- 4- Vote du taux des taxes locales
- 5- Subventions 2013
- 6- Rapport analyse des offres toitures bâtiments communaux et choix de l'entreprise
- 7- Pouvoir de signature création parcelle A 944

Questions diverses :

L'an 2013 le 29 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de l'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Etaient présents : Françoise DEL BUCCHIA, Jean-Paul DURAND, Hélène HILAIRE, Maurice HILAIRE, Annie IBANEZ, Michèle LARGHI, Bernadette MACQUART, Guy TOUREILLE.

Etaient absents : Claudine BROSSARD, procuration à Guy TOUREILLE, Philippe JACOB, procuration à Françoise DEL BUCCHIA, Claudie ROLAND, pas de procuration.

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le vote d'une délibération concernant CINECO.

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une modification du code du cinéma, il est indispensable à CINECO de posséder une délibération l'autorisant à effectuer des séances de cinéma commerciales en plein air dans le pré communal.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser CINECO à effectuer des séances de cinéma commerciales en plein air dans le pré communal.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Guy TOUREILLE est nommé président de séance.

Monsieur Guy TOUREILLE, président de séance, présente le compte administratif avec Madame le Maire.

	Dépenses investisse- ment	Recettes investisse- ment	Dépenses fonction- nement	Recettes fonction- nement	Dépenses ensemble	Recettes ensemble
Résultats reportés		12 025.82		164 125.06		176 150.88
Opérations de l'exercice	27 321.87	16 419.15	228 532.61	291 442.76	255 854.48	307 861.91
Total	27 321.87	28 444.97	228 532.61	455 567.82	255 854.48	484 012.79
Résultat de clôture		1 123.10		227 035.21		228 158.31
Restes à réaliser						
Total cumulé		1 123.10		227 035.21		228 158.31
Résultat définitif		1 123.10		227 035.21		228 158.31

**AUTORISATION
CINECO
D'EFFECTUER DES
SEANCES DE CINEMA
COMMERCIALES EN
PLEIN AIR**

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2012**

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 29 MARS 2013**

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal.
Suite à la présentation du compte administratif, celui-ci est approuvé à l'unanimité.
Madame le Maire revient en séance de conseil municipal.

**APPROBATION DU
COMPTE DE
GESTION**

Madame le Maire demande de délibérer sur l'approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Vincent Rey, receveur municipal.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012 précédemment et l'avoir comparé aux chiffres du compte de gestion, donnés par Monsieur le Trésorier, avec ce dernier, et constatant qu'ils concordent parfaitement, le conseil municipal approuve sans réserve le compte de gestion.

Madame le Maire statuant sur l'affectation de résultats de fonctionnement de l'exercice précédent propose d'affecter le résultat comme suit :

**AFFECTATION DE
RESULTAT**

Déficit antérieur reporté	
Excédent antérieur reporté	164 125.06
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	62 910.15
Résultat cumulé au 31/12/2012	227 035.21
EXCEDENT AU 31/12/2012	227 035.21
Affectation au 1068 recettes investissement	3 272.66
Excédent de fonctionnement reporté : compte 002	223 762.55

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de résultat proposée.

Madame le Maire propose une augmentation nécessaire du taux des taxes locales, dans la même proportion que l'augmentation votée en 2012.

**VOTE DU TAUX
DES TAXES
LOCALES 2013**

	TAUX 2012 EN %	TAUX 2013 EN %	BASES NOTIFIEES 2013 EN €	PRODUITS VOTES 2013 €
TAXE HABITATION	17,31	17,48	301 900	52 772
TAXE FONCIERE BATI	12,76	12,89	187 900	24 220
TAXE FONCIERE NON BATI	50,98	51,49	3 300	1 699
CFE	22,30	22,52	11 300	2 545
TOTAL				Produit fiscal attendu 81 236 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les taux ci-dessus exposés.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 29 MARS 2013**

Madame le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2013 :

**SUBVENTIONS
2013**

SMAC : Eglise de Saint Martin de Corconac : 1000,00 €
APE : Association des Parents d'Elèves : 100,00 €
Vita Vallée : 150,00 €
Ensemble Vocal des Cévennes : 100,00 €
L'Oustal Epicerie Solidaire : 150,00 €
Truite Salamandre : 150,00 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution des subventions proposées par Madame le Maire.

**CHOIX DE
L'ENTREPRISE
TOITURES
BATIMENTS
COMMUNAUX**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie, afin d'examiner les candidatures concernant la réalisation des toitures des bâtiments communaux, en présence de Monsieur Christian Laune, architecte, a qui a été confiée la mission de suivi de ce marché.

Cinq entreprises ont répondu. Madame le Maire propose de retenir l'entreprise Rémy Valmalle, qui présente la meilleure note cumulée (prix des prestations et valeur technique). Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier la réalisation des toitures des bâtiments communaux à l'entreprise Rémy Valmalle, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

**MODIFICATION
CADASTRALE**

Madame le Maire indique au conseil municipal avoir reçu un courrier de l'Office Notarial PANET BARTOLOTTI, concernant une modification cadastrale avec création de la parcelle A 944 de 21 ca sur le domaine public (porche passant sous le bâtiment propriété CABROL et OLIVIERO).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Madame le Maire concernant cet acte.

Fin de la séance à 22h.

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 29 MARS 2013**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte administratif 2012**
- 2- Approbation compte de gestion 2012**
- 3- Affectation de résultat**
- 4- Vote du taux des taxes locales**
- 5- Subventions 2013**
- 6- Rapport analyse des offres toitures bâtiments communaux et choix de l'entreprise**
- 7- Pouvoirs de signature création parcelle A 944**

Questions diverses :

Claudine BROSSARD

Françoise DEL BUCCHIA

Jean-Paul DURAND

Hélène HILAIRE

Maurice HILAIRE

Annie IBANEZ

Philippe JACOB

Michèle LARGHI

Bernadette MACQUART

Claudie ROLAND

Guy TOUREILLE

